

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 OCTOBRE 2015

La séance est ouverte à 9 heures par M. **Yves GENTHON, Président.**

La liste des présents et des excusés est jointe en annexe.

Déroulé de la journée

Matin

Accueil des membres

Intervention des présidents de l'UNSFA et de la FFB

Tour de table des Offices départementaux

Table Ronde

Déjeuner

Après-midi

Point de conjoncture économique

Assemblée Générale Extraordinaire (P-V joint)

Assemblée Générale Ordinaire (P-V joint)

Accueil par le Président

Le président présente le déroulé de la journée et accueille les représentants des offices départementaux en les remerciant de leur présence.

Il remercie également, pour leur fidèle participation à ces journées d'AG de l'OGBTP :

Marie-Françoise MANIERE, Présidente de l'Union National des Syndicats Français d'Architectes (**UNSFA**) qui, fin de mandat oblige, participe pour la dernière fois, à cette journée comme présidente. Yves GENTHON tient à la féliciter pour sa brillante présidence et lui exprimer toute la gratitude de l'OGBTB.

et

Bertrand SABLIER Délégué Général de la Fédération Française du Bâtiment (**FFB**), représentant le Président **Jacques CHANUT**, empêché.

1. Interventions des deux tutelles : UNSFA et FFB

Marie-Françoise MANIERE, Présidente de l'UNSFA fait le point sur les quelques avancées contenues dans le projet de loi CAP : liberté de création, architecture et patrimoine et traite de lourds sujets d'actualité.

Après avoir excusé le président CHANUT, **Bertrand SABLIER**, également Administrateur de l'OGBTP, présente le bilan catastrophique de la crise de 2008 pour le secteur du bâtiment, pointe les signaux positifs actuels, fustige l'inflation normative et passe en revue les dossiers à suivre attentivement, parmi lesquels la pénibilité, les travailleurs détachés, les délais de paiement, l'allègement du code du travail.

2. Tour de Table des Offices Départementaux

Paul-François LUCIANI, Vice-Président de l'OGBTP, procède au traditionnel tour de table des Offices Départementaux, nombreux à participer à cette journée.

Chaque participant est invité à se présenter puis à relater l'activité de l'Office Départemental qu'il préside ou représente : préoccupations, thèmes, travaux en cours et projets.

Les interventions montrent une assez grande diversité d'activité entre les Offices (fréquences des réunions, cellules de travail, élaboration de documents, conférences-débats avec les autres partenaires de la filière, ...) mais convergent sur des thèmes communs et récurrents dont :

- Thèmes relevant de l'appel d'offres et du chantier : ODB 28, 34, 37, 40, 45, 51, 59-62 et 74.
- Thèmes liés aux relations avec la Maîtrise d'Ouvrage : ODB 54 et 84.
- Thèmes techniques et réglementaires : 01, 40, 51, 54, 69, 74, 77 et 79.

3. La Table Ronde : Vers un changement de paradigme ?

Participants :

Marie-François MANIERE, Présidente de l'UNSAFA
Christian ROMON, Secrétaire général de la MIQCP
François VAN ALDER, Président de PATRIMOFI - M.-O.
Régis ROUSSEAU, Président de la FFB du Maine-et-Loire

Paul-François LUCIANI introduit le débat :

« Depuis ces dernières années nous voyons poindre dans notre filière de la construction des comportements et des pratiques qui nous impactent et qui sont de nature à changer l'exercice de nos métiers et de nos relations interprofessionnelles.

Sont-ils bons, sont-ils novateurs, sont-ils réformateurs, sont-ils dangereux, sont-ils source de progrès, sont-ils les paramètres avancés d'un véritable changement qui viendront durablement modifier le mode d'emploi des architectes et des entrepreneurs ?

La réponse à ces questions est l'enjeu de cette table ronde ! »

Question 1 à Marie-Françoise MANIERE :

Durant l'année 2014 et une partie de celle-ci vous avez bataillé pour préserver l'exercice du métier d'architecte dans le cadre d'une profession réglementée. En quoi ce combat était-il important au regard de votre profession et celle de nos maîtres d'ouvrage ?

Ce combat était surtout important pour les maîtres d'ouvrage. La réglementation d'une profession est faite pour la protection des consommateurs, pas pour celle des acteurs. C'est le maître d'ouvrage et les consommateurs qui sont gagnants. Quand on prend un architecte, on a quelqu'un d'assuré, de formé, de compétent, de qualifié.

Question 2 à Christian ROMON :

A-t-on besoin d'un maître d'œuvre indépendant dans la maîtrise d'ouvrage publique et si oui (ou non) pourquoi ?

La loi MOP, qui date de 1985 et reste d'actualité, a posé comme postulat de base l'indépendance de la maîtrise d'œuvre par rapport aux entreprises. Les contrats globaux (les marchés et les anciens contrats de partenariat) restent des contrats par nature dérogoratoires au fondement majeur de la loi MOP.

L'inscription dans la loi de ce principe d'indépendance des maîtres d'œuvre se justifie principalement ainsi :

Le maître d'œuvre n'est pas un prestataire classique. Il entre dans ses missions non seulement cette activité de conception mais aussi celle d'assistance au maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre est là pour aider le maître d'ouvrage à gérer le contexte des contrats confiés aux entreprises : préparer les cahiers des charges techniques des consultations des entreprises, juger les offres, assurer le suivi de la bonne exécution de ces contrats jusqu'aux conditions de la réception. Comme on ne peut pas être juge et partie, le maître d'œuvre doit avoir un positionnement séparé de celui des entreprises.

Ce contrat séparé comporte un 2^{ème} atout : il permet un déroulement progressif des études. La conception d'un ouvrage reste un processus complexe qui nécessite des temps de mûrissement, des points d'arrêt permettant au maître d'ouvrage de valider les options prises et pendant lesquels on associe les acteurs, les usagers. Cette progressivité des études permet aussi d'affiner le programme du maître d'ouvrage.

Question 3 à François VAN ALDER :

Ce besoin est-il identique en maîtrise d'ouvrage privée ? Avez-vous la nécessité d'un interlocuteur unique ?

Oui. Mais au départ l'interrogation portait sur l'indépendance de la maîtrise d'œuvre.

Dans un projet, le problème n'est pas d'avoir l'unanimité mais une dialectique positive avec des relations entre maître d'ouvrage et architecte parfois musclées mais allant au bout de ce que l'on pense et que l'on veut, dans une grande sincérité parfois explosive qui fait partie de nos métiers.

Quant à la nécessité d'un interlocuteur unique, non je ne partage pas cette idée : l'architecte n'est pas l'interlocuteur unique.

Au départ d'une opération, il est important de mettre en place un programme ; et le maître d'ouvrage doit alors beaucoup travailler sa copie. Ce n'est pas souvent le cas, on constate une faiblesse de sa part quant à la définition de ce qu'il veut faire.

Après, il faut composer l'équipe. Dans mon métier, à savoir la « création » de bâtiments comme j'ai l'habitude de dire, il faut choisir un ingénieur structure (en bâtiment ancien, ce choix est déterminant) et toute l'équipe de la maîtrise d'œuvre. Ce choix est à faire en commun avec l'architecte. Je récuse l'interlocuteur unique. La définition du projet, la phase d'APS... est un travail d'équipe, mené dans le dialogue dans lequel l'architecte joue un rôle prépondérant mais pas exclusif. Dans un projet de réhabilitation, souvent il faut en faire le moins possible : l'architecte doit être au service du bâtiment plutôt que de lui-même.

Question 4 à Christian ROMON :

Est-il nécessaire d'avoir un interlocuteur unique, sachant que ce n'est pas forcément l'architecte, comme dans les contrats globaux évoqués par Marie-Françoise MANIERE ?

Je reformulerai la question ainsi : les contrats globaux étant en extension, quels sont les avantages que les maîtres d'ouvrage peuvent leur trouver ?

Le maître d'ouvrage qui recourt au contrat de conception-réalisation est pressé, il recherche un gain de temps : une seule consultation au lieu d'abord de choisir un maître d'œuvre pour ensuite faire la consultation des entreprises.

Effectivement le maître d'ouvrage gagne du temps. Mais il en perd en amont de ce processus car lancer une consultation sur contrat unique nécessite d'avoir un état de maturation du programme et une réflexion programmatique plus poussés que lorsqu'il consulte d'abord une maîtrise d'œuvre.

Mais gagner du temps est-ce un gage de qualité ? Pour moi, non. Un contrat de maîtrise d'œuvre est un contrat dans lequel on donne du temps au maître d'œuvre pour avoir une maturation progressive de la conception. Or la consultation en un coup, qui vise à avoir à la fois un projet bien mûri et la réponse du chiffrage par une entreprise, ne s'accompagne pas de cette progressivité. Le groupement qui va répondre élabore son projet en boîte noire, sans possibilité de dialogue avec le maître d'ouvrage, donc sans mûrissement du projet. Une fois que le groupement est choisi, le maître d'ouvrage est enfermé dans un coût de réalisation qui fait que le projet est figé ; il lui sera difficile de le faire évoluer.

Donc, d'un côté, le maître d'ouvrage a l'avantage que très tôt dans le processus, il a un coût de l'ouvrage qui ne va pas bouger mais, d'un autre côté, en face de ce coût, il a un projet qui n'est pas totalement bien défini

et se trouve donc dans une situation où ce projet est à prendre tel quel ou à laisser.

S'il a consulté en mode restreint, par exemple 5 groupements, il y a risque pour le maître d'ouvrage de préférer un projet parmi les 5 mais qui ne sera pas forcément celui qui aura été chiffré de façon optimale.

Conclusion : gagner du temps, ce n'est pas obligatoirement gagner en qualité, et figer le coût de l'opération très tôt peut empêcher de faire évoluer le projet de façon intelligente.

Question 5 à Marie-Françoise MANIERE, Christian ROMON et François VAN ALDER :

Pensez-vous qu'il y ait moins d'architecture dans les pays où la profession d'architecte n'est pas réglementée ?

• Marie-Françoise MANIERE

On ne peut pas dire cela. En Europe du Nord au sens large, y compris Hollande, Belgique, Allemagne, il est culturellement impensable de ne pas faire appel à un architecte. Par exemple, en Finlande, la profession n'est pas réglementée, mais on prend un architecte bien sûr pour construire sa maison mais même pour l'agrandir.

Dans les pays latins, l'architecte est vu comme un luxe, un surcoût, comme une obligation ; cette attitude est exacerbée par la loi de 1977 (seuil de 170 m² pour le particulier qui construit lui-même sa maison). On considère que c'est cher mais on ne voit pas les bénéfices procurés par l'appel à un architecte (respect du programme, établissement du cahier des charges, accompagnement et défense du client...). Ce n'est pas encore passé dans les mœurs.

• Christian ROMON

La MIQCP ne connaît pas le sujet. Une petite étude comparative a été lancée récemment sur les modes de consultation dans les différents pays européens.

• François VAN ALDER

L'ABN AMRO avait produit il y a quelques années un comparatif de la structure des coûts de nos chantiers. On constatait une énorme disparité. Comment se forme le coût d'un chantier ? Il y a des leçons à prendre en Europe, nos pratiques doivent se rapprocher.

Question 6 à Marie-Françoise MANIERE :

Etes-vous en concurrence avec l'ingénierie publique et si oui, considérez-vous cette concurrence comme loyale ?

Oui, nous entrons de plus en plus en concurrence avec les SPL (Sociétés Publiques Locales) et les sociétés d'ingénierie publiques qui en découlent.

[Les collectivités territoriales, notamment les Départements, les petites communes et les groupements de communes créent ces structures dont elles détiennent la totalité du capital pour réaliser des projets d'aménagement, des opérations de construction et toute activité d'intérêt général].

Les SPL partent avec un avantage : elles fonctionnent avec du personnel détaché de la collectivité, donc les salaires sont amortis, elles ne paient pas de charges de locaux, d'assurance....

Les collectivités justifient la création des SPL par l'absence sur place de maîtrise d'œuvre privée, pas seulement les architectes, les autres professions également. Quelles conséquences ? Si on prend l'exemple des Conseils départementaux qui ont la compétence des routes, les premiers touchés par l'existence de ces SPL sont les bureaux d'études VRD.

L'argument n'est pas recevable. Il existe partout des structures privées de maîtrise d'œuvre mais elles ne sont pas visibles. Elles doivent donc s'organiser pour montrer qu'elles sont bien présentes. Dans cet esprit, une étude de faisabilité est en cours pour l'ouverture d'un portail commun à tous les maîtres d'œuvre qui le

souhaiteront. Ce portail renseignera les petites villes qui pourront trouver aisément les professionnels dont elles ont besoin.

Encore un fait aggravant : l'ordonnance relative aux marchés publics (transposition européenne) va ouvrir jusqu'à 20% du champ concurrentiel, ce qui ouvre la possibilité à ces SPL d'intervenir encore plus.

Avant d'aborder les Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée), je voudrais féliciter Yves TOULET, architecte, qui a fondé une petite structure l'ADIA (Association Diagnostic Immobilier par Architectes) qui s'occupe essentiellement de l'accessibilité.

Les Ad'AP, c'est un sujet très remarquable car il a permis de démontrer que les diagnostics des bureaux de contrôle ne servent à rien puisqu'après les maîtres d'ouvrage sont obligés de faire appel à des architectes pour établir et déposer les Ad'AP. L'UNSAFA a mis en place l'année dernière avec l'intervention du GEPA (Groupe pour l'Education Permanente des Architectes) un dispositif qui a formé 1000 architectes aux Ad'AP en 3-4 mois ; et tous ont eu des marchés.

La question des Ad'AP est abordée ici pour montrer qu'on marche parfois sur la tête. En effet, les maires ont commencé par consulter les architectes et ensuite ils ont été dirigés vers les SPL au motif que cela coûterait moins cher. Mais comme elles n'ont pas su répondre, elles ont alors pris contact avec les mêmes architectes !

L'ingénierie publique locale aurait été parfaite en assistance au maître d'ouvrage, puisque les DDE n'existent plus.

Question 7 à Christian ROMON

L'ingénierie publique est-elle nécessaire ?

Oui, elle l'est. Ce que dit Mme MANIERE est tout à fait vrai depuis le désengagement des services territoriaux de l'Etat : l'ingénierie publique locale a sa place en AMO comme le faisaient autrefois les services des DDE, notamment dans le cas d'un maître d'ouvrage occasionnel non professionnalisé qui ne maîtrise pas toute la complexité de la commande publique.

La loi MOP est d'ailleurs assez protectrice. Dans le domaine du bâtiment, une ingénierie publique territoriale qui veut faire de la maîtrise d'œuvre se heurte quand même à la question de la mission de base de la loi MOP : on ne peut pas faire une partie avec l'ingénierie publique et sous-traiter au privé les domaines qu'on ne maîtriserait pas dans le cadre de celle-ci. Le maître d'ouvrage public qui s'adresse au privé dans le domaine du bâtiment doit lui confier une mission complète.

Question 8 à Marie-Françoise MANIERE, Christian ROMON et François VAN ALDER :

Le message professé par les organismes professionnels de l'ingénierie est celui d'une ingénierie conquérante qui revendique d'être mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre en lieu et place de l'architecte, qu'en pensez-vous ?

• Marie-Françoise MANIERE

Je ne suis pas favorable, sauf bureau d'études tous corps d'état, et encore.

Qui pilote l'opération ? L'architecte. Qui conçoit, intervient, est le chef d'orchestre ? L'architecte. Il faut s'entourer d'une équipe, bien sûr ; on peut l'avoir en interne. Est-ce que le bureau d'études béton va devenir mandataire, s'occuper des autres bureaux d'études, venir sur le chantier pendant deux ans... ? Non.

Même quand on travaille avec un bureau d'études tous corps d'état, c'est l'architecte qui assure le management des ingénieurs (béton, électricien, thermicien...) qui sont sur le même plateau.

• Christian ROMON

Ingénierie « conquérante » ? Moi, j'entends parler d'ingénierie « concourante » : les acteurs doivent travailler ensemble le plus tôt possible. L'architecte commence à travailler seul au départ pendant longtemps. Les bureaux d'études prudemment restent en retrait, attendant que le projet soit bien stabilisé avant toute intervention. Le BIM favorisera cette ingénierie « concourante ».

Je n'ai jamais vu d'ingénierie qui vienne revendiquer d'être mandataire d'un groupement de maîtrise

d'œuvre dans une situation habituelle de construction d'un bâtiment. S'il s'agit d'un ouvrage d'art ou de systèmes techniques, le groupement de maîtrise d'œuvre pourra avoir comme mandataire un bureau d'études. Dans de telles situations, c'est parfaitement légitime.

- Paul-François LUCIANI

L'expression « ingénierie conquérante » a été employée à l'assemblée générale du CINOV il y a deux ans et la volonté de devenir mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre y avait été exprimée.

- François VAN ALDER

Il est absolument nécessaire de mettre en place l'équipe tout de suite : elle doit être choisie avant le 1er coup de crayon ; l'arrivée tardive des bureaux d'études ne crée que des problèmes.

- Gilbert RAMUS, architecte, Administrateur de l'OGBTP

Vous avez très bien dit précédemment que l'architecte allait composer son équipe avec vous. Par conséquent il faut d'abord désigner l'architecte car quand on n'a pas de programme et qu'on n'a pas commencé l'étude, on ne sait pas encore de quels spécialistes on aura besoin. L'architecte doit commencer à travailler pour former son équipe avec le maître d'ouvrage. Nous sommes sur ce point en opposition totale avec le code des marchés publics qui, reprenant une directive européenne, lui demande de désigner l'équipe dès le départ. C'est une erreur.

- François VAN ALDER

Quand je m'attaque à un monument historique, si je n'ai pas dès le départ la connaissance des métiers que je fais intervenir, il faut que je change de profession.

Question 9 à Régis ROUSSEAU :

On voit de plus en plus d'entreprises faire appel à la main d'œuvre détachée pour réaliser leurs chantiers. Ne pensez-vous pas que cette pratique dont on connaît la portée économique ne devienne courante et qu'à terme la reprise économique espérée ne se fasse qu'au détriment de nos salariés, entraînant ainsi une paupérisation de notre main d'œuvre et une perte de compétences dans nos métiers ?

Régis ROUSSEAU

Une paupérisation de nos salariés ? C'est beaucoup plus grave, on va vers une disparition de nos salariés, donc une paupérisation des entreprises et non des salariés.

Une perte de compétences ? Non, il y a surtout un changement de compétences : les métiers évoluant très vite, on a plutôt un accroissement des compétences des bureaux d'études au sein de nos entreprises. Et pour ce qui est de nos salariés, ceux qui restent, il faut qu'ils apprennent de nouveaux métiers. Ainsi dans mon entreprise de charpente, on a une perte de certaines compétences historiques qui servent de moins en moins.

- Paul-François LUCIANI

Nos salariés et la main d'œuvre détachée n'ont pas le même niveau de compétences et si le ratio entre les deux se distord au détriment de nos salariés, on va bien perdre une compétence. Quant à la paupérisation, le recours à la main d'œuvre détachée (normale, non frauduleuse) fera prendre conscience qu'il n'est pas raisonnable de verser des salaires supérieurs à 1500 € nets : ceux qui perçoivent 1800-2000 € nets en pâtiront. On entre bien dans un système de paupérisation.

- Régis ROUSSEAU

Cela ne tire pas les salaires vers le haut effectivement. C'est quand même surtout un système de paupérisation des entreprises. Grâce à ces statuts d'autoentrepreneur ou autres, l'entreprise a un tas d'autres solutions pour utiliser la main d'œuvre sur laquelle on prend moins de risques et qui reste malgré tout suffisamment efficace pour qu'on s'y retrouve. On entre dans l'engrenage pour répondre à des prix qui nous sont demandés en baisse avec, de l'autre côté, des contraintes de plus en plus fortes.

- Paul-François LUCIANI

Quand les prix remonteront (c'est ce que l'on a constaté cycliquement), les entreprises qui ont utilisé de la

main d'œuvre détachée reviendront-elles en arrière ?

- Régis ROUSSEAU

Il n'est pas du tout certain que les prix vont remonter.

Quant au degré d'utilisation de la main d'œuvre détachée, tout dépendra de l'application ou non de la loi Savary et de la loi Macron. Si des contrôles sont vraiment mis en place avec des amendes, il y aura quand même des contraintes très importantes à utiliser de la main d'œuvre détachée et on pourra circonscrire le phénomène. Mais c'est vrai que pour certaines entreprises il sera difficile de revenir en arrière.

- Paul-François LUCIANI

C'est bien ce que disait Bertrand SABLIER tout à l'heure, on est en train de détruire notre système social.

- Régis ROUSSEAU

Oui, c'est certain. En 2015, le bâtiment a perdu 40 000 salariés, ce n'est pas une broutille, et en 2014, 30 000.

- Patrick RAMÉ, entrepreneur, Président de l'ODBTP du Val d'Oise

Bertrand SABLIER a dit que les entreprises sont en train de se restructurer en embauchant des cadres et non pas de la main d'œuvre d'exécution parce que cela coûte plus cher de 20-30% de conserver nos ouvriers. Il ne faut pas dire que ceux qui viennent de Pologne travaillent moins bien car ce n'est pas vrai. C'est bien le système social qui va être mis à mal. C'est un problème de prix aussi : on traite toujours au moins-disant dans les marchés tant publics que privés (le mieux disant n'existe toujours pas).

- Marie-Françoise MANIERE

Les architectes vivent cette situation assez mal car on ne peut plus s'adresser aux ouvriers d'exécution en langue française et l'encadrement ne vient pas sur le chantier. Le travailleur détaché nous place devant une question de société : on ne peut pas accepter la dévalorisation ou le recul de l'avancée sociale en France.

- Cécile MAZAUD, Entrepreneur, Présidente de l'ODB du Rhône

On a un souci avec les jeunes en France : ils ne veulent plus travailler. Moi-même je recrute des jeunes, ou des moins jeunes, par rapport à des compétences, sans regarder au sexe ou autre, mais aujourd'hui dans le bâtiment comme dans un tas d'autres métiers on n'arrive pas à trouver en France des personnes qui souhaitent travailler. On a des millions de chômeurs, c'est quand même indécent. On a des contrats d'apprentissage, le jeune abandonne au bout de 6 mois parce que le bâtiment c'est trop dur. C'est un problème de génération (la génération Y), d'accord. Mais on a un problème de travail. On ne veut pas le voir et on se réfugie dans la critique du recours à la main d'œuvre détachée.

La paupérisation des entreprises est une réalité. Mais quand les gens ne veulent pas se lever pour aller travailler car ils sont aussi bien payés à rester chez eux, ils ne participent pas à notre modèle social et cela doit nous inquiéter. Il ne suffit pas de « taper » sur les travailleurs détachés, il faut aussi revoir le modèle et peut-être le contrôler davantage. Mais en France il ne faut pas parler de contrôle, c'est un sujet tabou.

- Paul-François LUCIANI

De la main d'œuvre détachée, on passera au salariat détaché et cela finira par toucher tout le monde : les architectes pour leurs collaborateurs, les bureaux d'études...

- Lionel VIÉ, architecte, Président de l'ODB de Maine-et-Loire

Pour l'architecte, c'est déjà commencé depuis longtemps. On peut envoyer un fichier DWG en Roumanie ou en Asie du Sud-Est et on reçoit la maquette numérique 3 jours plus tard à un coût délirant.

Question 10 à François VAN ALDER :

Est-ce que vous vivez cet appel à la main d'œuvre détachée et comment ?

On le vit mal. Sur les chantiers, les coordonnateurs SPS sont là pour cela. Le rôle de la maîtrise d'ouvrage est de travailler avec le responsable et de mettre de l'ordre. Ce que j'ai vécu personnellement c'est la barrière du langage et l'absence d'encadrement. Quand les gens ne sont pas encadrés, ils travaillent mal.

Quant aux relations avec les autres entreprises, c'est aussi un problème épidermique, tout comme avec la main d'œuvre détachée.

Nous devons communiquer différemment, en insistant sur les conditions de travail, d'hébergement de ces gens-là. Ce sont des nouveaux esclaves qui travaillent 7 jours sur 7, sans pause, 12 heures par jour, qui dorment parfois dans les voitures. Je n'ai rien contre eux, on les exploite contre nous.

Mais on sait qu'il y a des entreprises françaises qui se font des marges et qui ont des multiplicateurs sur les prix payés par le maître d'ouvrage de 1,85. La recherche de la sous-traitance au plus bas coût, ce n'est pas uniquement pour être compétitif et avoir du travail, c'est aussi pour avoir la marge la plus forte.

Question 11 à tous les intervenants :

Dans un récent rapport de la MICQP on pouvait lire que 65 % des économies réalisables sur le coût global ne sont possibles que si les bonnes décisions sont prises sur la phase conception, n'est-ce pas là un enjeu du BIM ?

• Christian ROMON

Sur le plan terminologique, on distingue la maquette numérique et le BIM.

La maquette numérique est un outil extrêmement performant. Ceux qui l'ont expérimenté ne reviennent jamais en arrière.

Le BIM, c'est plus que l'outil « maquette numérique », c'est une méthode de travail, d'association de l'ensemble des partenaires pour faire circuler les informations. Le BIM va conduire les acteurs à travailler davantage ensemble et plus tôt. Ce ne peut être que bénéfique au projet.

• Marie-Françoise MANIERE

Le BIM, pourquoi pas ? Je n'en suis pas sûre. Une seule chose fera qu'on parviendra à des économies : que la maîtrise d'œuvre soit impliquée, rémunérée et qu'elle ait le temps de le faire. On travaille déjà en collaboratif avec nos bureaux d'études : aujourd'hui ce peut être par l'envoi de fichiers 3D ; tout le monde ne sait pas les lire et ce n'est pas forcément du BIM.

La mission de maîtrise d'œuvre est ramenée à son strict minimum : pas de temps, pas de moyens. Donnons le temps et les moyens à la maîtrise d'œuvre et alors on fait énormément d'économies. Plus on abaisse la rémunération de l'architecte et de la maîtrise d'œuvre en général et plus on a des travaux supplémentaires et des coûts de maintenance élevés.

Donc avant de parler du BIM, ayons une maîtrise d'œuvre correcte.

• Régis ROUSSEAU

Le point de vue de l'entrepreneur est que l'entreprise doit conserver son savoir-faire et une manière d'y arriver est d'être aussi acteur dans le BIM. Si c'est une manière de fonctionner dans le futur, toutes les entreprises devront s'y mettre. Sinon toute la partie du travail intellectuel se numérise et part ailleurs.

• François VAN ALDER

Sur du bâti ancien, l'intervention du géomètre est déjà le 1^{er} pas vers le BIM, avec en réhabilitation une difficulté que représente la phase de déshabillage du bâtiment où il faut tout recalculer, avec aussi une importance considérable dans la synthèse.

Qui prend en charge ? Puisque c'est un outil collaboratif, tout le monde paie et on le prévoit dès le départ. Peut-être qu'une partie sera une sorte de compte prorata du BIM (on refacturerait le coût du BIM aux entreprises). C'est au maître d'ouvrage d'imaginer au départ les solutions avec l'architecte.

Question 12 à tous les intervenants :

C'est bien, ce n'est pas souvent qu'on entend dire que le BIM doit être rémunéré ; j'ai même entendu dire que le BIM doit être gratuit. Je suis content qu'un maître d'ouvrage dise qu'il veut bien payer. Alors voici ma dernière question avant le débat : le BIM est-il incontournable et quand produira-t-il ses effets ?

• Marie-Françoise MANIERE

Le BIM sera obligatoire en 2017 pour les constructions publiques d'Etat pour commencer. De plus en plus d'appels d'offre sont lancés en BIM mais 90 % des maîtres d'ouvrage qui lancent une opération en BIM ne savent pas ce que c'est : ils demandent du BIM en niveau 3 qui n'existe pas en France, ni à l'étranger.

Il faut s'y mettre car ce peut être un très bon outil. Ce n'est pas uniquement pour la maîtrise d'œuvre, cela servira pour la construction et puis la maintenance. De toute façon on y viendra tous : c'est un peu comme la CAO il y a 25 ans. Evidemment, cela ne peut pas être gratuit, il y a une incidence financière. Des cabinets d'architectes, parfois d'une seule personne, ont fait l'effort d'acheter l'équipement, ont appris à s'en servir et commencent à l'exploiter. Les bureaux d'études sont très en retard, les entreprises devront s'y mettre aussi.

- Régis ROUSSEAU

Le BIM est incontournable et travailler ensemble l'est aussi. Compte tenu de l'état des finances de chacun, c'est très compliqué d'anticiper car il y a des coûts d'équipement, de logiciels, d'informatique et il faut des marchés en face pour les supporter.

- Christian ROMON

Pour le maître d'ouvrage, c'est inéluctable comme pour tout le monde. Il faut prendre le train en marche. Le BIM apportera des gains de productivité et surtout de qualité dans la réalisation des études, notamment en synthèse où on ne laissera rien passer avec une maquette bien renseignée, des gains pour les entreprises aussi pour organiser leurs chantiers, leurs approvisionnements... Nul ne peut contester que c'est un progrès formidable.

Il faut gérer la transition de la manière la moins brutale possible, mais surtout éviter de rester les bras croisés. Il faut s'équiper, puis se former puis pratiquer. Le Plan Transition Numérique pour le Bâtiment a lancé des groupes de travail tous azimuts, des appels à projets pour que des expérimentations soient faites. Un guide à l'intention des maîtres d'ouvrage devrait voir le jour pour les sensibiliser, les mobiliser.

- François VAN ALDER

L'intérêt du BIM est évident. La question, c'est son financement. Il cite le cas d'un grand architecte qui a beaucoup investi ; il se demandait comment amener des confrères à partager avec lui l'usage des outils, un peu surdimensionnés, et les coûts. Réfléchir à la manière de parvenir à constituer des réseaux pour l'utilisation de ces équipements, voilà peut-être un axe de travail pour les Offices Départementaux : comment arriver à du collaboratif qui ramène des moyens pour financer le BIM ?

- Lionel VIÉ, architecte, Président de l'ODBTP de Maine-et-Loire

Je voudrais revenir sur la valorisation de la réalisation du BIM et sur le partage des outils.

La réalisation d'une maquette numérique prend énormément de temps : dans les phases esquisses APS-APD, cela double le temps de travail du projeteur. Il y a un problème notamment par rapport à la loi MOP qui définit bien les missions mais pas les moyens de les établir. Si nous architectes voulons survivre, il faut que la maquette numérique soit une mission complémentaire qu'on puisse valoriser. Sinon, on va travailler à perte. Pour donner une idée, dans mon agence, la mise en maquette numérique pour 5 projeteurs c'est plus de 50 000 euros et il va falloir en remettre une couche dans 3 ans car il y aura des évolutions de logiciels. Il faudra le valoriser quelque part.

Ensuite sur la mutualisation de l'outil, ce n'est pas simple du tout parce que les marchands de logiciels se sont arrangés pour vendre des logiciels qui sont attribués à un seul poste. Donc on a bien l'outil, on peut travailler avec, on peut échanger avec quelqu'un qui l'a aussi mais on ne peut envoyer le logiciel à un collègue ou le lui prêter parce que pendant ce temps vous n'avez pas le vôtre. Aujourd'hui on voit que c'est fait pour que cela ne puisse pas fonctionner en réseau. Cela pourra évoluer plus tard peut-être.

Question finale à tous les intervenants :

On a vu au long de cette table ronde qu'il y a des changements lourds dans nos professions. D'où la dernière question : va-t-on vers un changement de paradigme ?

- Marie-Françoise MANIERE

Je ne sais pas. Un chantier bien réussi, c'est déjà une bonne collaboration entre la maîtrise d'ouvrage, la

maîtrise d'œuvre et l'entreprise. C'est comme cela qu'une bonne opération sort bien. Cela devrait exister aujourd'hui, on ne devrait pas changer de paradigme parce qu'on va mettre du BIM.

- Régis ROUSSEAU

Le changement de paradigme a déjà eu lieu : la main d'œuvre détachée, le BIM qui va arriver bientôt.

- Christian ROMON

A chacun son métier, sa compétence et que chacun collabore au mieux.

Nous devons imaginer le futur qui n'est écrit nulle part et n'appartient à personne. On a le sentiment d'être dans une grande machine à laver qui tourne ; il faut éviter l'essorage.

LE DÉBAT

Yves GENTHON.

La MIQCP réfléchit-elle aux éventuelles modifications de ce travail concourant ?

Christian ROMON

La loi MOP doit-elle être revisitée ? Est-elle compatible avec notamment l'arrivée du BIM ? Il ne semble pas y avoir de problème. En effet, l'esprit de la loi MOP est d'une part l'indépendance de la maîtrise d'œuvre par rapport aux entreprises et, d'autre part, une approche progressive du projet, une conception par étape.

Ce n'est pas parce qu'arrive un outil plus performant qu'il faut brûler les étapes, car celles-ci n'étaient pas légitimées par les outils mais par le fait que la conception est une création complexe qui nécessite une maturation progressive, des points d'arrêt, une validation par le maître d'ouvrage. Tout ceci n'est pas à remettre en cause dans le cadre du BIM.

On conserve pour l'instant l'idée qu'il y a une esquisse, un avant-projet : ça c'est la loi. Ensuite il y a eu le décret « Missions » : il raisonne en objectifs à viser pour chacune des étapes. Il n'est pas précis en matière de livrables, lesquels sont à préciser pour chaque opération par le maître d'ouvrage dans le cahier des charges, notamment dans le contrat de maîtrise d'œuvre.

En conclusion, il faut une appropriation progressive du BIM et ne pas remettre en cause dans l'immédiat les livrables sous format papier extraits de la maquette numérique.

Lionel VIÉ, architecte, Président de l'ODB du Maine-et-Loire

Mais dans un an ou deux, les maîtres d'ouvrages publics pourront imposer la maquette numérique dans la mission de base pour tous les marchés d'Etat. Cette obligation créera un surcoût évident pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et, plus tard, pour les entreprises, surcoût dû à la réalisation de cette maquette numérique, qu'il va falloir réussir à valoriser mais comment ?

Marie-Françoise MANIERE

Toute la maîtrise d'œuvre réfléchit à cette question, pas seulement le CNOA et l'UNSAFA. Du côté des entreprises, cela doit être pareil.

Lionel VIÉ, architecte, Président de l'ODB du Maine-et-Loire,

Aujourd'hui lorsque l'on répond à un appel d'offre dans lequel le maître d'ouvrage dit préférer (il ne peut pas l'imposer encore) que la maîtrise d'œuvre travaille sur maquette numérique, on doit le proposer comme une mission complémentaire à la mission de base, sinon on ne peut pas lutter par rapport à la concurrence de ceux qui répondront sans.

Jean-François QUELDERIE, architecte, Administrateur de l'OGBTP

Un aspect du BIM à considérer, ce sont les conséquences qu'il peut avoir sur la structure professionnelle des architectes. 10 000 euros par tête pour le BIM alors qu'en France on a 50 % de structures « monoparentales ». Moi qui enseigne également auprès des HMNOP, ces étudiants qui vont entrer dans la vie professionnelle, je leur demande quel est leur projet et 80 % disent qu'ils vont s'installer tout seuls, peut-être à deux. Il existe une culture en France qui fait que les architectes sont tellement individualistes qu'ils n'arrivent pas à travailler ensemble.

Il va y avoir des dommages collatéraux de la position du BIM dans la mesure où seules les grosses structures vont pouvoir s'en sortir et on aura des architectes derrière une machine qui ne seront plus utilisés à faire du projet alors que toute la qualité architecturale en France vient de la réflexion et de la créativité d'architectes individuels. Cela fait naître une inquiétude car on va assister à une mutation importante avec des conséquences multiples.

L'une d'elles est que les cabinets sont de plus en plus constitués de plusieurs architectes associés, qui ensemble réunissent des compétences multiples et peuvent suivre les méthodes qui s'imposent aujourd'hui.

Marie-Françoise MANIERE

Dans la revue Passion Architecture « Les Architectes et le BIM – tome 2 » (octobre 2015), on trouve des exemples d'architectes qui font du BIM seuls ou à deux. Ils structurent leur agence en conséquence et travaillent en BIM ; seulement, ce n'est pas notre génération.

Néanmoins nous aurions tous intérêt à nous structurer, à nous réunir, ne serait-ce qu'en société de moyens ou structure permettant de mutualiser.

En septembre 2015, le BIM d'or dans la catégorie des projets d'une superficie de moins de 1000 m² a été attribué à Thibaut Robert, dont le cabinet comprend 2 architectes seulement.

Louis BESSARD, architecte, Administrateur de l'OGBTP

Sur la structure des agences, on constate qu'avec l'arrivée du BIM on ne raisonne plus en 2D mais en 3D. C'est la mort de tous les dessinateurs au profit d'architectes dans les agences, les seuls réellement formés pour avoir une vision globale ; n'importe qui ne peut pas structurer une maquette numérique d'une manière intelligente et communicable.

En ingénierie on n'a pas ou très peu d'interlocuteurs qui sachent travailler en BIM, sauf chez les majors. Les acteurs du bâtiment n'ont pas compris aujourd'hui ce qu'est le BIM ni son intérêt.

C'est le maître d'ouvrage, même avec un compte prorata ou un compte partagé, qui paie au final. Tant qu'il n'est pas disposé à le faire d'une manière ou d'une autre, la maquette numérique ne sera pas imposée : elle ne peut l'être que par le maître d'ouvrage.

Au niveau des entreprises maintenant, comment un artisan, qui a déjà beaucoup de mal à utiliser les outils habituels de la bureautique, parviendra-t-il à lire quelque chose sur un logiciel 3D ?

Il faut que tous les acteurs puissent comprendre la finalité du BIM : quand on fait un projet en 3D, il se modifie beaucoup plus facilement sans surcoût forcément et on peut produire instantanément une documentation de projet très détaillée (grâce à la maquette numérique, sur un projet nous sommes passés de 3 coupes à une vingtaine).

On commence à renseigner les éléments de construction : on ne dessine plus des traits mais des objets qui sont sur des bases de données avec des renseignements. Donc les entreprises doivent apprendre à lire les maquettes numériques avec les outils disponibles ; la FFB devrait inciter à cela.

Compte tenu de ces avantages, au final ce n'est pas un surcoût.

Oui, on a changé de paradigme et aujourd'hui s'accrocher aux valeurs passées est une erreur épouvantable.

On est en train de prendre un retard considérable : l'Ordre est à côté, l'UNSA doit se remettre en question, aller vers l'avant et non pas se raccrocher au passé, la loi MOP est à réviser d'urgence parce que la répartition des missions est à côté de la plaque par rapport aux pratiques professionnelles de tous les jours et la loi sur l'architecture doit être dépoussiérée pour l'adapter aux pratiques d'aujourd'hui.

Brice KHOLER, architecte, Président de l'ODB des Deux-Sèvres

C'est l'évolution d'une technique de représentation vers le numérique. Tous les jeunes qui sortent de l'école savent le faire parfaitement. Il faut seulement qu'on accentue la collaboration avec les bureaux d'études et après avec les entreprises.

Pour moi, c'est une évidence : une entreprise qui veut être pertinente et efficace va vers le BIM. On en fait un gros « machin » avec des normes, des cahiers des charges spécifiques, des recrutements particuliers..., alors que c'est une évolution naturelle.

Jean-Claude LACAN, entrepreneur, Administrateur de l'OGBTP et ancien président de l'ODB de l'Hérault
A Montpellier en avril dernier L'Education nationale a réuni tous les chefs de travaux et les professeurs de la formation « Etudes et économie de la construction » au sujet du BIM. Un cabinet d'architecture, qui a gagné un BIM d'or en 2015, a été invité. C'est donc un domaine auquel les jeunes doivent être sensibilisés et formés.

Yves Genthon propose de conclure cette très riche matinée et remercie, tout spécialement Sylvie Peignaux pour l'organisation de cette journée.

4. L'actualité économique

Le président Yves GENTHON accueille et remercie **Loïc CHAPEAUX**, chef de la Division des Etudes Economiques de la FFB. Une nouvelle fois, il vient exposer la situation économique et les perspectives du secteur du bâtiment à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'OGBTB.

Cette année, son exposé s'ouvre sur une proposition encourageante : « *2016 : la sortie du tunnel pour le bâtiment* ». Cet optimisme est vite pondéré par l'analyse d'une « *conjoncture immédiate qui reste difficile* ». Celle-ci se caractérise par

- Des « marchés encore mal orientés » notamment dans les secteurs du logement neuf, le non résidentiel neuf ou le marché de l'amélioration-entretien avec des prix de construction toujours à la baisse.
- Un appareil de production qui souffre avec ses conséquences sur l'emploi (perte d'effectif important) et un mauvais ratio création/défaillances d'entreprises.

Malgré un point noir encore dans le secteur de l'amélioration-entretien on constate certains signes positifs pour 2016 :

- Reprise des ventes dans le logement neuf, tant dans le collectif qu'en dans l'individuel ; baisse corrélative du stock ; augmentation de la production de crédits immobiliers en volume.
- Des attentes pour les locaux industriels avec une hausse des montants d'investissements prévus dans l'industrie.
- Le non résidentiel privé bien orienté.
- L'amélioration générale du contexte économique et les estimations et prévisions de croissance.
- Les taux bas des crédits immobiliers aux ménages plus enclins à investir.
- L'amélioration du contexte institutionnel.

qui ouvrent quelques perspectives sur 2016-2017.

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
(OGBTP)
DU 22 OCTOBRE 2015**

Le nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée Générale Extraordinaire étant supérieur au quorum défini par l'article 13 des statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président, Yves GENTHON, ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire et explique la modification des statuts envisagée qui a été envoyée avec les convocations à cette Assemblée.

Objet

Augmentation du nombre de membres du bureau de 8 à 10.

Article des statuts concerné

Rédaction actuelle :

Article 7 – Le Bureau

Le président désigne, et remplace si nécessaire, les membres du bureau qui l'assisteront dans son mandat.

*Le bureau est composé paritairement de **8 membres** :*

- *un président, architecte,*
- *un vice-président, entrepreneur,*
- *un secrétaire*
- *un trésorier,*
- ***quatre administrateurs.***

Le secrétaire peut être choisi par le président en dehors des administrateurs.

Le bureau se réunit une fois par mois sur convocation du président ou, en cas d'empêchement, du vice-président. Il ne peut valablement délibérer que si plus du tiers de ses membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Nouvelle rédaction soumise à l'approbation de la présente AGE :

Article 7 – Le Bureau

Le président désigne, et remplace si nécessaire, les membres du bureau qui l'assisteront dans son mandat.

*Le bureau est composé paritairement de **10 membres** :*

- *un président, architecte,*
- *un vice-président, entrepreneur,*
- *un secrétaire*
- *un trésorier,*
- ***six administrateurs.***

Le secrétaire peut être choisi par le président en dehors des administrateurs.

Le bureau se réunit une fois par mois sur convocation du président ou, en cas d'empêchement, du vice-président. Il ne peut valablement délibérer que si plus du tiers de ses membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Les modifications éventuelles, induites, du Règlement Intérieur seront proposées par le Bureau et soumises à l'approbation du Conseil d'Administration suivant cette AGE

Aucune observation n'étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

Les membres de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics réunis en assemblée générale extraordinaire, le 22 octobre 2015, approuve la présente modification de l'article 7 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 22 octobre 2015

Liste de présence

Administrateurs :

Yves GENTHON, Président - Paul-François LUCIANI, Vice-président – Jean-Claude LACAN, Trésorier et Pt Office Hérault – Martine LIEN-BOWANTZ – Cécile MAZAUD, Pte Office du Rhône - Karine MILLET - Louis BESSARD, Pt Office de Saône et Loire – François CHEVALLEREAU, Pt Office des Deux-Sèvres – Cédric LECOMTE - Jean-François QUELDERIE - Gilbert RAMUS – Bertrand SABLIER – Yvon TIXIER - Yves TOULET.

Offices départementaux :

Amandine BADET (Pte Office de la **Marne**) - Jean-Luc BICHET (Office de **Haute-Savoie**) - Julien BIGANZOLI (Pt Office de **Meurthe et Moselle**) – Régis COLIN (Pt Office des **Vosges**) - Gérard DECARPIGNY (Vice-Pt Office du **Nord Pas-de-Calais**) - Jean-Louis DELAROUX (Pt Office de la **Sarthe**) - Lionel VIE (Pt Office du **Maine-et-Loire**) - Daniel COGNAULT (Vice-Pt Office du **Rhône**) – Alain ETTORI (Vice-Pt Office de **Haute-Savoie**) - Laure-Anne GEOFFROY (Office de la **Marne**) – Brice KOHLER (Pt Office des **Deux-Sèvres**) - Jean-François PEREZ (Pt Office de l'**Hérault**) – Patrick RAMÉ (Pt Office du **Val d'Oise**) - Régis ROUSSEAU (Vice-Pt Office du **Maine-et-Loire**) – Jean-Claude SEGAUD (Pt Office du **Puy de Dôme**).

Etaient représentés :

Jean-Pierre ANQUETIL (Administrateur) – Jacques BELLOCQ (Pt Office des Landes) – Jean-Marc BOUISSE (Pt Office du Vaucluse) - Patrick BRIENNE (Pt Office du Nord-Pas de Calais) - Marc FLEUTELOT (Pt Office de la Côte d'Or) – Frédéric GAU (Pt Office de l'Eure-et-Loir) - Louis KIEKEN (Pt Office du Tarn-et-Garonne) - François POIRIER-BORDAGE (Pt Office de la Charente) - Jean-Marc THIZY (Pt Office de la Loire-Atlantique)

Participaient également :

Marie-Françoise MANIERE, Présidente de l'UNSA
Loïc CHAPEAUX, FFB – Patrick CHOTTEAU, MIQCP - Robert DAUSSY, CAH – Hippolyte DUMEZIL, MAF – Carine JANOT-FORESTIER, OPPBTP – Christian ROMON, MIQCP - Jean-Michel SAVIN, MAF – Ubald SILVESTRI, CAH – Nicole SITRUK, MIQCP - François VAN ALDER, Patrimofi.

Etaient excusés :

Administrateurs : José GROLLEAU - Alain PIQUET, Pt Office du Calvados - Daniel SEMELET - Philippe SERVALLI – Jean-Philippe TAMARELLE
Catherine JACQUOT - Roger AUBERT - Michel MARCONNET - Alain MAUGARD - Luc ZAVARONI.

Présidents et membres d'offices : Alain BARODINE (Pt de l'Office du Loiret, architecte) – Jean-Pierre BOSQUET (Pt Office de l'Yonne) – Jean-Louis BROITMAN (Vice-Pt Office des Landes) – Jean-Côme CHILOU (Pt Office du Calvados) - Alain DE LA PERSONNE (Pt Office des Vosges) – Barthélémy DUMONS (Pt Office de l'Ariège) – Laurent ELLES (Pt Office de Meurthe-et-Moselle) - Sylvain GAUCHERY (Pt Office du Cher) - Jacques HINTERLANG (Pt Office de la Seine-et-Marne) – Philippe JAMBRESIC (Pt Office de la Loire) - Jean-Michel LAVEDRINE (Pt Office du Var) - Marc LE CHEVALIER (Pt Office de la Seine-Maritime) – Jean-Claude MICHEL (Pt Office de Drôme-Ardèche) - Sylviane NOVOA (Pte Office de la Haute-Savoie) - Gilles PEILLON (Pt Office de l'Ain) – Francine PICHOT (Pt Office des Pyrénées Atlantiques) – Stéphane POLLIER (Pt Office de l'Isère) - Pierre PONZETTO (Pt Office des Bouches-du-Rhône) - Bertrand POURRIER (Pt Office de la Charente-Maritime) – Cécile RIPP (Pte Office de la Creuse) – François SIMONET (Pt Office de la Moselle) - Patrick VALLOGIA (Pt Office des Ardennes).

QUORUM

Requis : 1/3 des membres actifs convoqués à l'AG, soit 20 administrateurs + 39 présidents d'Offices départementaux = 59 / 3 = 19,666 soit 20 votants.

Constaté : 32 présents ou représentés (des administrateurs étant Pt d'office). Le quorum est atteint.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (OGBTP) DU 22 OCTOBRE 2015

1. Quorum

Le nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée Générale étant supérieur au tiers des membres actifs titulaires comme prévu à l'article 5 des statuts l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2014

Le Président, Yves GENTHON, ouvre l'Assemblée Générale et demande l'approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 30 octobre 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Rapport d'activité

MODIFICATION DU REGEMENT INTERIEUR

Le président, Yves GENTHON ouvre son rapport en informant de la modification des alinéas 1 et 3 de l'article 8 du Règlement Intérieur. Celui-ci porte sur la prise de fonction du président. Approuvée par le Conseil d'Administration cette modification supprime une contradiction entre le règlement intérieur et les statuts depuis la suppression du Conseil d'Administration d'octobre. Les nouveaux alinéas 1 à 3 de l'article 8 du règlement intérieur sont ainsi rédigés :

Article 8 du Règlement intérieur: Prise de fonction du Président

*Le Président est élu ou reconduit par le **Conseil d'administration qui précède l'Assemblée générale annuelle.***

Le Président élu prend ses fonctions au cours du Conseil d'administration qui suit l'assemblée générale annuelle.

*Le président en exercice assure toutes les missions nommées à **l'article 8** ci-dessus jusqu'à la prise de fonction du président élu.*

La période qui s'écoule entre ces deux conseils d'administration est utilisée :

.... (suite inchangée)

Le président rappelle, à ce propos, **que son mandat** (2x3 ans) **vient à expiration** au prochain Conseil d'Administration de mai 2016 et demande aux architectes, prêts à lui succéder à la présidence de l'OGBTP, de se faire connaître. Calendrier: désignation du nouveau président par le Conseil d'Administration en mai 2016 ; prise de fonction à l'issue de l'Assemblée Générale d'octobre 2016.

TUTELLE- MEMBRES ASSOCIES – PARTNAIRES

Climat de confiance qui ne se dément pas avec les deux tutelles, membres fondateurs, que sont l'UNSFA et la FFB dont les deux présidents manifestent d'année en année intérêt et soutien à l'OGBTB et favorisent la présence locale d'offices départementaux actifs.

Les partenariats se poursuivent et se renforcent avec les autres membres associés que sont le CNOA, en premier lieu, et QUALIBAT dont l'OGBTP est membre du CA et siège à sa commission supérieure.

Ils se développent aussi avec la SMABTP et la MAF via notamment la dématérialisation du Guide « Architectes-Entrepreneurs : Mode d'emploi ».

La participation de l'OGBTP au sein du CAH (Club de l'Amélioration de l'Habitat) se poursuit comme son implication dans le Forum NanoResp où l'OGBTP, membre de son comité de pilotage, y représente la filière du bâtiment.

L'OGBTP est sollicité par l'OPPBTP pour participer à un groupe de réflexion sur la coordination SPS.

ACTION AUPRES DES OFFICES DEPARTEMENTAUX

La couverture territoriale augmente légèrement par la création ou le redémarrage d'offices.

Rencontre interdépartementale en mars 2015 en Auvergne en essayant de fédérer autour du solide office du Puy-de-Dôme.

Pour 2016 deux rencontres sont envisagées : en Limousin et surtout en Bretagne objectif principal.

Depuis le départ de Jean-Pierre Anquetil, Karine Millet, déléguée auprès des ODB, assure, désormais, le compte-rendu de la vie des offices départementaux auprès du Bureau : activités, C-R, thèmes,...2015

LA CHARTE

La charte de l'OGBTP a fait l'objet d'une première signature, le 3 juillet, avec l'**office du bâtiment de l'Hérault** représenté par son président Jean-François PEREZ (Entrepreneur). Yves GENTHON signale la qualité de cette manifestation pour en remercier l'office et ses membres.

D'autres offices ont manifesté leur souhait de procéder, en 2016, à la signature de la charte, notamment les offices du Rhône et de Meurthe-et-Moselle.

LE GUIDE « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi »

Le partenariat (OGBTP, FFB, CNOA, SMATB et MAF) pour la mise en ligne du guide se concrétise. Le libre téléchargement du guide 2015 est effectif sur le site du CNOA et de la FFB. La smabtp et la maf réfléchissent, quant à elles, sur le mode de diffusion appropriée à leur activité d'assureurs.

Le partenariat s'est élargi à QUALIBAT au sein d'un collègue « Qualité » susceptible d'accueillir d'autres partenaires similaires.

LES « CAHIERS DE L'OGBTP »

Ces cahiers, lancés en 2010, voient donc cette année sa 5^{ème} édition. La diffusion de ce support de communication dont Daniel SEMELET rappelle l'intérêt et la portée a été légèrement augmentée.

Outre de relater l'activité de l'OGBTP ces «Cahiers» permettent, en particulier, d'éditer les documents utiles issus du travail du Comité technique, mais aussi des Offices départementaux.

Le Comité Technique

Jean-Pierre ANQUETIL a souhaité se retirer, après de nombreuses années mises au service de l'OGBTP. Le président souhaite renouveler, l'hommage et la reconnaissance de l'OGBTP ; hommage et reconnaissance qui lui ont été manifestés lors de la journée des présidents de mai dernier.

Daniel SEMELET s'est proposé pour reprendre les rênes du Comité Technique créé lors de sa présidence à l'initiative de Jean-Pierre ANQUETIL.

Le président rappelle les missions inchangées de ce Comité Technique :

- Animation du travail technique des Offices départementaux
- Rédaction des documents de synthèse présentant les options de l'OGBTP,
- Diffusion de ce travail aux offices départementaux, et au-delà, aux professionnels concernés en alimentant le site de ces documents ;

La fréquence mensuelle de ses réunions reste, également, inchangée. Chaque Office départemental peut y déléguer un représentant.

Documents produits :

- Le dossier d'exécution de l'entreprise
- Les quantitatifs pour les marchés à forfait
- Missions d'exécution: rôle du maître d'œuvre et de l'entreprise (ODB du Calvados)
- Guide de bonne conduite à l'intention des acteurs de la construction (ODB de Meurthe-et-Moselle)
- Isolation du bâti ancien (ODB des Deux-Sèvres)

(Documents à retrouver dans les « Cahiers N°5)

- 5 fiches sur le thème des délais
 - o **Fiche 1** : Notification aléatoire de l'Ordre de Service
 - o **Fiche 2** : Anticiper la défaillance d'une entreprise
 - o **Fiche 3** : Assurer la livraison à l'heure avec un entrepreneur défaillant
 - o **Fiche 4** : Anticipation par l'entrepreneur de sa propre défaillance
 - o **Fiche 5** : Le calendrier détaillé d'exécution

LE SITE

Objet d'une cyberattaque en janvier 2015 le site, en cours de reconstruction, est encore convalescent. Il devrait redevenir opérationnel en début d'année 2016

LA MEDIATION-CONCILIATION

Paul-François LUCIANI rappelle l'aspect statutaire de cette mission de l'OGBTP.

En suivi de la formation à la « Médiation » précédemment délivrée, un complément pour appréhender la « Conciliation » avait été prévu cette année. L'organisation de cette formation est reportée en 2016 en fonction du nombre de membres intéressés.

LE FORUM « NANO-RESP »

Bien que démissionnaire des instances de l'OGBTP, Jean-Pierre ANQUETIL reste un membre actif de l'OGBTP notamment au sein de l'office du Calvados. Il a donc accepté de poursuivre la mission qui lui avait été confié au sein du Forum NanoResp. Il y est membre de son comité de pilotage. Il participe ainsi, à ce que les réflexions et multiples interrogations dans ce domaine ne restent pas celles des seuls scientifiques ou universitaires. Il s'attache, de façon pragmatique, à ce qu'elles puissent déboucher sur une information la plus précise possible quant à l'utilisation des nanoproduits, et plus spécifiquement des nanomatériaux de plus en plus à l'usage dans le bâtiment, tant par leur risques d'exposition, leur mise en œuvre, leur durée, leur pertinence, etc...

LA CONTREFACON : OCTIME

Paul-François LUCIANI poursuit pour le compte de l'OGBTP sa participation aux travaux de l'Observatoire Contre les Trafics Illicites et des Equipements (Cf : Compte-rendu de la dernière réunion du 15 septembre 2015 joint au dossier de la journée).

Aucune observation n'étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 octobre 2015, approuve le rapport d'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

4 Rapport Financier

Ce volet financier, rapporté par Jean-Claude LACAN (voir fiche dans le dossier de l'AG) fait l'objet du commentaire suivant :

Exercice 2014 : équilibre avec une augmentation de 15 % des frais de fonctionnement (participation aux Conseil d'Administration et Assemblée Générale) compensée par une subvention exceptionnelle de la FFB.

Exercice 2015 : résultat positif obtenu par une baisse des charges (fonctionnement) et des recettes nouvelles générées par le partenariat autour de la dématérialisation du Guide.

Exercice 2016 : prévu à l'équilibre sur les bases du budget 2015.

L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 22 octobre 2015 :

- **approuve les comptes sociaux de l'exercice 2014 clos le 31 décembre 2014**
- **donne quitus pour la gestion de l'exercice 2015**
- **accepte en l'état le budget prévisionnel 2016 présenté**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président Yves GENTHON lève la séance en remerciant les participants et en les conviant à la prochaine Assemblée Générale prévue le 26 octobre 2016.

Assemblée Générale ordinaire du jeudi 22 octobre 2015

ANNEXE : Liste de présence

Administrateurs :

Yves GENTHON, Président - Paul-François LUCIANI, Vice-président – Jean-Claude LACAN, Trésorier et Pt Office Hérault – Martine LIEN-BOWANTZ – Cécile MAZAUD, Pte Office du Rhône - Karine MILLET - Louis BESSARD, Pt Office de Saône et Loire – François CHEVALLEREAU, Pt Office des Deux-Sèvres – Cédric LECOMTE - Jean-François QUELDERIE - Gilbert RAMUS – Bertrand SABLIER – Yvon TIXIER - Yves TOULET.

Offices départementaux :

Amandine BADET (Pte Office de la **Marne**) - Jean-Luc BICHET (Office de **Haute-Savoie**) - Julien BIGANZOLI (Pt Office de **Meurthe et Moselle**) – Régis COLIN (Pt Office des **Vosges**) - Gérard DECARPIGNY (Vice-Pt Office du **Nord Pas-de-Calais**) - Jean-Louis DELAROUX (Pt Office de la **Sarthe**) - Lionel VIE (Pt Office du **Maine-et-Loire**) - Daniel COGNAULT (Vice-Pt Office du **Rhône**) – Alain ETTORI (Vice-Pt Office de **Haute-Savoie**) - Laure-Anne GEOFFROY (Office de la **Marne**) – Brice KOHLER (Pt Office des **Deux-Sèvres**) - Jean-François PEREZ (Pt Office de l'**Hérault**) – Patrick RAMÉ (Pt Office du **Val d'Oise**) - Régis ROUSSEAU (Vice-Pt Office du **Maine-et-Loire**) – Jean-Claude SEGAUD (Pt Office du **Puy de Dôme**).

Étaient représentés :

Jean-Pierre ANQUETIL (Administrateur) – Jacques BELLOCQ (Pt Office des Landes) – Jean-Marc BOUISSE (Pt Office du Vaucluse) - Patrick BRIENNE (Pt Office du Nord-Pas de Calais) - Marc FLEUTELOT (Pt Office de la Côte d'Or) – Frédéric GAU (Pt Office de l'Eure-et-Loir) - Louis KIEKEN (Pt Office du Tarn-et-Garonne) - François POIRIER-BORDAGE (Pt Office de la Charente) - Jean-Marc THIZY (Pt Office de la Loire-Atlantique)

Participaient également :

Marie-Françoise MANIERE, Présidente de l'UNSF
Loïc CHAPEAUX, FFB – Patrick CHOTTEAU, MIQCP - Robert DAUSSY, CAH – Hippolyte DUMEZIL, MAF – Carine JANOT-FORESTIER, OPPBTP – Christian ROMON, MIQCP - Jean-Michel SAVIN, MAF – Ubald SILVESTRI, CAH – Nicole SITRUK, MIQCP - François VAN ALDER, Patrimofi.

Étaient excusés :

Administrateurs : José GROLLEAU - Alain PIQUET, Pt Office du Calvados - Daniel SEMELET - Philippe SERVALLI – Jean-Philippe TAMARELLE
Catherine JACQUOT - Roger AUBERT - Michel MARCONNET - Alain MAUGARD - Luc ZAVARONI.

Présidents et membres d'offices : Alain BARODINE (Pt de l'Office du Loiret, architecte) – Jean-Pierre BOSQUET (Pt Office de l'Yonne) – Jean-Louis BROITMAN (Vice-Pt Office des Landes) – Jean-Côme CHILOU (Pt Office du Calvados) - Alain DE LA PERSONNE (Pt Office des Vosges) – Barthélémy DUMONS (Pt Office de l'Ariège) – Laurent ELLES (Pt Office de Meurthe-et-Moselle) - Sylvain GAUCHERY (Pt Office du Cher) - Jacques HINTERLANG (Pt Office de la Seine-et-Marne) – Philippe JAMBRESIC (Pt Office de la Loire) - Jean-Michel LAVEDRINE (Pt Office du Var) - Marc LE CHEVALIER (Pt Office de la Seine-Maritime) – Jean-Claude MICHEL (Pt Office de Drôme-Ardèche) - Sylviane NOVOA (Pte Office de la Haute-Savoie) - Gilles PEILLON (Pt Office de l'Ain) – Francine PICHOT (Pt Office des Pyrénées Atlantiques) – Stéphane POLLIER (Pt Office de l'Isère) - Pierre PONZETTO (Pt Office des Bouches-du-Rhône) - Bertrand POURRIER (Pt Office de la Charente-Maritime) – Cécile RIPP (Pte Office de la Creuse) – François SIMONET (Pt Office de la Moselle) - Patrick VALLOGIA (Pt Office des Ardennes).

QUORUM

Requis : 1/3 des membres actifs convoqués à l'AG, soit 20 administrateurs + 39 présidents d'Offices départementaux = 59 / 3 = 19,666 soit 20 votants.

Constaté : 32 présents ou représentés (des administrateurs étant Pt d'office). Le quorum est atteint.